

---

# Annexes

---



## *Quelques dates dans l'histoire des droits des femmes*

**1791**

Institution du mariage civil et laïc.

**1792**

Institution du divorce. Le mariage peut être dissous sur simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère.

**1804**

Le Code civil consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée.

**1816**

La loi Bonald abolit le divorce.

**1838**

Première École normale d'institutrices.

**1850**

La loi Falloux rend obligatoire la création d'une école de filles dans toute commune de plus de 800 habitants.

**1881**

Création de l'École normale supérieure de Sèvres formant les professeurs femmes de l'enseignement secondaire féminin.  
Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons.

**1884**

La loi Naquet réintroduit un seul cas de divorce, le divorce pour faute.

**1892**

Interdiction du travail de nuit pour les femmes.

**1907**

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.  
Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des prud'hommes.

**1909**

Loi instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail.

**1919**

Création du baccalauréat féminin.

**1920**

Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

**1924**

Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles, entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin.

**1925**

Création de l'École polytechnique féminine, première école d'ingénieurs réservée aux femmes.

**1936**

Premières femmes au Gouvernement : Cécile Brunshvicg, Suzanne Lacore, Irène Joliot-Curie.

**1938**

Réforme des régimes matrimoniaux : suppression de l'incapacité juridique de la femme, l'époux conserve le droit d'imposer le lieu de la résidence et d'autoriser ou non l'exercice d'une profession par sa femme. Il garde l'autorité paternelle sur les enfants.

**1942**

Considéré comme un délit depuis 1923, l'avortement redevient un « crime contre la sûreté de l'État » ; il est puni de mort.

**1944**

Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

**1946**

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes dans tous les domaines.

**1955**

L'avortement thérapeutique est autorisé.  
Aux États-Unis, le Docteur Gregory Pincus met au point la pilule contraceptive.

### **1959**

Mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire.

### **1965**

La femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari. Elle peut ouvrir un compte en banque à son nom propre.

Interdiction de licencier une femme enceinte et pendant les douze semaines suivant l'accouchement.

### **1967**

La loi Neuwirth autorise la contraception, sans lever l'interdiction de toute publicité en dehors des revues médicales.

### **1970**

Remplacement de l'autorité paternelle par « l'autorité parentale ». Désormais, la notion de chef de famille est supprimée. Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille.

### **1971**

Décrets d'application de la loi Neuwirth après quatre ans d'attente.

### **1972**

Loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

Création des centres de planification ou d'éducation familiale et des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.

Possibilité pour la femme mariée de contester la paternité du mari et de reconnaître un enfant sous son nom de naissance.

Mixité de l'École polytechnique.

### **1973**

Création du conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale.

### **1974**

Création d'un secrétariat d'État à la condition féminine.

Remboursement des frais relatifs à la pilule et au stérilet par la Sécurité sociale.

### **1975**

La loi du 17 janvier (votée pour cinq ans), dite « loi Simone Veil », dépénalise l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Loi du 11 juillet modifiant et complétant le code du travail en ce qui concerne les règles particulières au travail des femmes. Elle sanctionne notamment les discriminations fondées sur le sexe, en particulier en matière d'embauche.

Loi du 11 juillet portant réforme du divorce et qui instaure le divorce par consentement mutuel.  
Choix du lieu de résidence par les deux époux avec possibilité d'opter pour deux domiciles différents.

#### **1977**

Création du congé parental pour les femmes travaillant dans des entreprises de plus de 200 salariés.

Création d'une allocation de remplacement maternité pour les agricultrices.

#### **1978**

Extension de la qualité d'ayant droit d'un assuré social à la personne vivant maritalement avec lui.

#### **1979**

L'interdiction du travail de nuit dans l'industrie est supprimée pour les femmes occupant des postes de direction ou des postes techniques à responsabilités.

Vote définitif de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

#### **1980**

Mesures visant à la reconnaissance de l'activité professionnelle des conjointes d'agriculteurs.  
Loi du 23 décembre établissant une nouvelle définition du viol, qui tient notamment compte du viol conjugal. Désormais, les associations peuvent se porter partie civile dans les procès pour viol, sous certaines conditions.

#### **1981**

Création d'un ministère des Droits de la femme.

#### **1982**

Remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité sociale.

Loi du 10 juillet offrant la possibilité aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale d'opter pour un statut de conjoint collaborateur, de conjoint salarié ou de conjoint associé, générateur de droits propres en matière de couverture sociale.

Instauration d'un congé de maternité rémunéré pour l'ensemble des femmes des professions non salariées non agricoles.

#### **1983**

Loi du 13 juillet (dite « loi Roudy ») portant réforme du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Suppression de la notion de chef de famille dans le droit fiscal. Double signature obligatoire sur la déclaration de revenus d'un couple marié.

Ratification par la France de la Convention internationale sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (Convention de New York, 1980).

#### **1984**

Recouvrement des pensions alimentaires impayées par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales.

Égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.

Congé parental ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.

#### **1985**

Possibilité d'ajouter au nom porté par l'enfant le nom de l'autre parent (en général le nom de la mère) en tant que nom d'usage.

Extension aux discriminations fondées sur le sexe et la situation de famille des sanctions prévues en matière d'agissements discriminatoires. Les associations pourront se porter partie civile dans les procès relatifs à des discriminations fondées sur le sexe.

Loi du 5 janvier relative aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses visant à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Est créée l'allocation parentale d'éducation (APE), qui permet aux mères de jeunes enfants d'interrompre ou de réduire temporairement leur activité professionnelle afin de s'occuper d'eux.

Loi du 23 décembre relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs.

#### **1987**

Assouplissement des restrictions à l'exercice du travail de nuit des femmes et abolition de certaines dispositions particulières au travail des femmes.

Assouplissement des conditions de versement de l'APE.

Élargissement des cas où l'autorité parentale peut être conjointe (divorce, concubinage).

#### **1988**

Les agricultrices peuvent désormais bénéficier à titre personnel des aides à l'installation dans l'agriculture lorsqu'elles créent une société avec leur conjoint.

Possibilité pour les conjoints, dans le régime des professions libérales, de cumuler la pension de réversion avec leurs avantages personnels de vieillesse ou d'invalidité.

#### **1990**

Loi du 10 juillet permettant aux associations luttant contre les violences familiales de se porter partie civile.

#### **1991**

La Cour de justice des Communautés européennes considère qu'une interdiction du travail de nuit des femmes est discriminatoire et contraire au principe d'égalité professionnelle.

Édith Cresson est la première femme nommée Premier ministre.

#### **1992**

Loi du 22 juillet créant le délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail.

### 1993

Loi du 27 janvier dépénalisant l'auto-avortement et créant le délit d'entrave à l'IVG.  
Loi du 8 juillet posant le principe de l'autorité parentale conjointe à l'égard de tous les enfants (légitimes ou naturels) quelle que soit la situation de leurs parents (mariage, séparation, divorce).

### 1994

Loi sur la famille portant notamment extension de l'APE dès le deuxième enfant, relèvement progressif de l'âge limite pour le versement des allocations familiales et extension du bénéfice de l'allocation de garde d'enfant à domicile à taux réduit pour les enfants de 3 à 6 ans.  
Introduction du congé parental à mi-temps dans la fonction publique.

### 1995

Création d'un observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

### 1998

Circulaire du 6 mars relative à la féminisation des noms de métiers.

### 2000

Loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Loi du 10 juillet relative à l'élection des sénateurs : le code électoral est modifié afin que le scrutin proportionnel avec obligation de parité concerne désormais les départements où trois sénateurs ou plus sont élus (soit les deux tiers des sénateurs), contre cinq sièges ou plus.

### 2001

Loi du 9 mai, dite « loi Génisson », sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre. Elle régit également le travail de nuit pour les salariés femmes et hommes.

Loi du 16 novembre relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi, précisant notamment le régime juridique de la preuve et la notion de discrimination.

Loi du 6 juillet relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception qui actualise la loi de 1967 relative à la contraception et celle de 1975 relative à l'avortement. Les dispositions portent notamment sur la suppression de l'autorisation parentale pour l'accès des mineures à la contraception, l'aménagement de la mise à disposition de la contraception d'urgence, l'autorisation de la stérilisation à visée contraceptive, l'allongement du délai légal de recours à l'IVG, l'aménagement de l'autorisation parentale pour les mineures demandant une IVG et l'élargissement du délit d'entrave. La loi de juillet 2001 et ses textes d'application de juillet 2004 permettent également aux femmes de recourir à une IVG médicamenteuse dans le cadre de la médecine de ville.

Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2002 instaurant le congé paternité.

### 2002

La loi de modernisation sociale aborde, dans ses articles 168 à 180, la lutte contre le harcèlement moral au travail.

Le décret relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'État, des membres des jurys et des comités de sélection de ses représentants au sein des organismes consultatifs, prescrit de respecter une proportion minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe.

Loi du 4 mars relative au nom de famille. Les enfants pourront faire figurer les noms de leurs deux parents sur leur état civil.

### **2003**

Loi du 11 avril relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques. Elle impose une obligation de stricte alternance femme-homme sur les listes de candidats aux élections régionales et européennes.

Loi du 30 juillet relative à l'élection des sénateurs : applicable à partir des élections de 2004, elle rétablit le scrutin majoritaire sans obligation de parité dans les départements élisant trois sénateurs. Les départements élisant au moins quatre sénateurs restent soumis à la règle de parité dans les candidatures.

Loi de finances pour 2004 : l'article 98 porte création d'un crédit d'impôt « famille » qui est mis en place en faveur des entreprises pour leur permettre de prendre en charge une partie des dépenses en faveur de leurs salariés ayant des enfants à charge.

Création du conseil supérieur de l'égalité professionnelle, chargé d'assurer un large débat sur l'égalité professionnelle et auquel participent les organisations syndicales, les organisations d'employeurs, des personnalités qualifiées ainsi que les pouvoirs publics.

Loi du 21 août portant réforme des retraites. Dans le cadre de cette réforme, sont en particulier modifiés certains dispositifs dits d'« avantages familiaux ».

### **2004**

Création d'une commission de labellisation de l'égalité professionnelle. Elle doit permettre de promouvoir la diversité en entreprise par la prise en compte des actions menées en faveur de l'égalité, en termes notamment de sensibilisation des acteurs et de gestion des ressources humaines. Elle est ainsi chargée d'attribuer un label pour l'égalité professionnelle, dit « label égalité ».

Loi du 26 mai relative au divorce. Elle modifie les cas de divorce, ainsi que la procédure, et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le divorce peut être désormais prononcé en cas soit de consentement mutuel, soit d'acceptation du principe de la rupture du mariage, soit d'altération définitive du lien conjugal, soit de faute.

Loi créant la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). La loi transpose la directive européenne du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

### **2005**

Entrée en vigueur de la loi de 2003 relative à la dévolution du nom de famille : les enfants peuvent porter soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux noms dans l'ordre choisi par les parents.

### **2006**

Loi d'orientation agricole du 5 janvier visant à étendre la couverture sociale agricole des conjoints de chefs d'exploitation agricole.

Loi du 23 mars relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, qui vise plus particulièrement à supprimer les écarts de rémunération dans le secteur privé et à faciliter l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, ainsi que l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Loi du 4 avril renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Elle met notamment en place un dispositif global d'aide aux victimes, et aligne l'âge légal du mariage, antérieurement fixé à 15 ans pour les femmes, sur celui des hommes, soit 18 ans.

Création de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont la mission sera d'aider les institutions européennes et les États membres à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques communautaires et politiques nationales qui en découlent, et à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe.

## 2007

Loi du 31 janvier tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité propose un nouveau numéro national unique (le 39 19, coût d'un appel local) pour faciliter la prise en charge des victimes de violences conjugales.

Pour la première fois, une femme est candidate au second tour des élections présidentielles. Conférence sociale sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, organisée avec les partenaires sociaux. Le ministre du Travail annonce à l'issue de cette journée la mise en place d'une mesure visant à sanctionner financièrement, à partir de 2010, les entreprises qui n'auront pas signé d'accord pour résorber les écarts de salaires entre hommes et femmes fin 2009.

## 2008

Deux décrets publiés le 5 juin prévoient l'allongement de la durée de bénéfice de l'allocation de remplacement pour congé de maternité ou d'adoption des personnes non salariées des professions agricoles, en cas de naissances multiples ou de grossesses pathologiques ou en cas de grossesses pathologiques liées à l'exposition *in utero* au diéthylstilbestrol (DES).

Loi du 4 août de modernisation de l'économie, qui prévoit notamment d'étendre aux partenaires de Pacs le statut de conjoint collaborateur du chef d'entreprise travaillant dans l'entreprise familiale et d'étudier d'ici un an les modalités de l'extension du statut de conjoint collaborateur aux concubins.

Le décret du 19 décembre relatif à l'allongement du congé de maternité des assurées relevant à titre personnel du régime social des indépendants instaure l'obligation de prendre une partie du congé de maternité avant l'accouchement, soit 14 jours. La durée totale du congé de maternité indemnisé est donc portée à 44 jours consécutifs au lieu de 30 (14 jours de congé prénatal et 30 jours de congé postnatal).

Loi du 27 mai portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

La loi constitutionnelle du 23 juillet modifie l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, désormais ainsi rédigé : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

## 2010

Accord national interprofessionnel du 26 mars : ce texte fait référence à la définition de la violence au travail du Bureau international du travail (BIT). Il donne des repères pour mieux identifier et prévenir les problèmes de harcèlement et de violence au travail.

Loi du 9 juillet relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. Le texte crée l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement moral au sein du couple.

Arrêté du 23 juillet portant extension d'un accord national interprofessionnel sur le harcèlement et la violence au travail.

## 2011

Loi du 27 janvier relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle. Ce texte impose dans un délai de trois ans la promulgation de la loi qui prévoit que la proportion de chaque sexe parmi les membres du conseil d'administration ou de surveillance ne doit pas être inférieure à 20 %.

## 2012

Le 21 février, publication d'une circulaire du Premier ministre préconisant la suppression de la case « Mademoiselle » de tous les formulaires administratifs.

Le 16 mai, annonce de la composition du premier Gouvernement dirigé par J.-M. Ayrault. L'équipe gouvernementale est pour la première fois strictement paritaire : autant de femmes que d'hommes parmi les ministres de plein exercice (18) et parmi les ministres délégués (16).

Loi du 6 août relative au harcèlement sexuel.

## 2013

Loi du 17 mai ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. La France devient le neuvième pays européen et le quatorzième pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. Les couples mariés homosexuels ont désormais, pour certaines dispositions, les mêmes droits que les couples mariés hétérosexuels (congés familiaux, droit à pension). Ce texte ouvre également aux personnes mariées de même sexe la voie de l'adoption, que ce soit l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint.

Loi du 17 mai relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. La loi transforme les élections cantonales en élections départementales et impose la parité (dans chaque canton, un binôme femme-homme sera désormais élu pour six ans) ; pour les communes d'au moins 1 000 habitants (et non plus de 3 500 habitants comme auparavant), elle prévoit une obligation de stricte alternance femme-homme sur les listes de candidats aux élections municipales.

Loi du 2 août relative à l'élection des sénateurs. Elle réforme le mode de scrutin des élections sénatoriales et met en place des mesures en faveur de la parité : le scrutin de liste à la proportionnelle, avec obligation paritaire, s'applique désormais dans les départements élisant au moins trois sénateurs ; le candidat et son remplaçant doivent être de sexe différent.

## 2014

Loi du 4 août pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le texte vise à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes dans les sphères privée, professionnelle et publique. Elle prévoit notamment de réformer le congé parental pour y inclure une période réservée au second parent, de renforcer la protection des femmes victimes de violences, de

renforcer les compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel pour assurer le respect des droits des femmes dans les médias, ou encore de transposer les dispositions relatives au harcèlement moral et au harcèlement sexuel dans le code de la défense.

Le 1<sup>er</sup> octobre, lancement dans vingt départements de l'expérimentation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire. Prévue par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, cette expérimentation vise à améliorer la situation des personnes élevant seules leurs enfants après une séparation ou un divorce. Menée pendant 18 mois, elle prévoit en particulier le versement de l'allocation de soutien familial (ASF) au parent ne parvenant pas à obtenir le paiement de sa pension alimentaire.

## 2015

Le 1<sup>er</sup> janvier, entrée en application de la PreParE (Prestation partagée d'éducation de l'enfant) en remplacement du complément de libre choix d'activité (CLCA), conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Cette nouvelle prestation sera versée durant le congé parental aux parents des enfants nés ou adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; les conditions d'attribution sont identiques à celles du CLCA mais les durées de versement diffèrent.

Le 9 juillet, présentation par le secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche et la secrétaire d'État chargée des Droits des femmes d'un plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun. Ce plan s'organise autour de douze mesures telles que l'expérimentation de l'arrêt à la demande des bus la nuit, le lancement d'une campagne de sensibilisation dans les transports en commun fin 2015, l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'alerte ou encore la sensibilisation des personnels des sociétés de transport.

Le 28 septembre, à l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'avortement, la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes annonce la création d'un numéro national, anonyme et gratuit d'information sur l'IVG. Cette annonce s'accompagne du lancement d'une campagne de communication sur l'IVG et le droit des femmes à disposer de leur corps.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 prévoit l'extension de la gratuité du dépistage du cancer du sein aux examens complémentaires pour les femmes les plus à risque ; la confidentialité et la gratuité de la contraception pour les mineures ; à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, la généralisation de la garantie des impayés de pensions alimentaires, jusque-là expérimentée dans vingt départements.

Loi de finances pour 2016 : l'article 10 prévoit l'application d'un taux de TVA à 5,5 % (au lieu de 20 %) pour les produits de protection hygiénique féminine.

## 2016

Le 26 janvier, la loi de modernisation de notre système de santé supprime le délai de réflexion de sept jours pour une interruption volontaire de grossesse.

Le 30 juin, publication d'un décret relatif à la participation de l'assuré pour les frais liés à la contraception des mineures d'au moins quinze ans. Faisant suite à la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 du 21 décembre 2015, le décret prévoit la suppression de la participation financière de l'assuré pour les frais liés à la contraception des mineures d'au moins quinze ans : les frais liés à une consultation médicale annuelle donnant lieu à la prescription d'un contraceptif, à une consultation de suivi, à des examens de biologie, à l'acquisition de pilules et dispositifs médicaux contraceptifs, à la pose, changement ou retrait d'un contraceptif par un médecin ou une sage-femme seront désormais pris en charge.

## Organismes cités dans l'ouvrage

### **BIT**

Bureau international du travail

### **CAF**

Caisse d'allocations familiales

### **Céreq**

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

### **CESDIP**

Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

### **Cnaf**

Caisse nationale des allocations familiales

### **Cnam-TS**

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

### **Cnav**

Caisse nationale d'assurance vieillesse

### **CNRACL**

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

### **COR**

Conseil d'orientation des retraites

### **DAP**

Direction de l'administration pénitentiaire (ministère de la Justice)

### **Dares**

Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social)

### **Depp**

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – MENESR)

### **DGAFP**

Direction générale de l'administration et de la fonction publique (ministère de la Fonction publique)

### **DGCS**

Direction générale de la cohésion sociale (ministère des Affaires sociales et de la Santé)

### **DGESIP**

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – MENESR)

### **DGFIP**

Direction générale des Finances publiques (ministère de l'Économie et des Finances)

### **DGRI**

Direction générale de la recherche et de l'innovation (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – MENESR)

### **Drees**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Affaires sociales et de la Santé)

### **DSED**

Département des statistiques, des études et de la documentation (ministère de l'Intérieur)

### **Eurostat**

Office statistique des communautés européennes

### **Ined**

Institut national d'études démographiques

### **INHES**

Institut national des hautes études de sécurité

**INPES**

Institut national de prévention  
et d'éducation pour la santé

**Insee**

Institut national de la statistique  
et des études économiques

**Inserm**

Institut national de la santé  
et de la recherche médicale

**Irdes**

Institut de recherche et documentation  
en économie de la santé

**MENESR**

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**MSA**

Mutualité sociale agricole

**OCDE**

Organisation de coopération  
et de développement économiques

**OFCE**

Observatoire français des conjonctures  
économiques

**OMS**

Organisation mondiale de la santé

**ONDRP**

Observatoire national de la délinquance  
et des réponses pénales

**SDFE**

Service des droits des femmes et de l'égalité  
entre les femmes et les hommes (ministère  
des Affaires sociales et de la Santé)

**SDSE**

Sous-direction de la statistique et des études  
(ministère de la Justice)

**SIES**

Sous-direction des systèmes d'information  
et des études statistiques (ministère de l'Éducation  
nationale, de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche – MENESR)

**SSMSI**

Service statistique ministériel de la sécurité  
intérieure (ministère de l'Intérieur)

**SSP**

Service de la statistique et de la prospective  
(ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt)